

**À L'ÉGARD DES RÉCLAMATIONS D'EMPLOYÉS À L'ENCONTRE  
D'AVEOS FLEET PERFORMANCE INC. ET AERO TECHNICAL US, INC.**

(collectivement « Aveos »)

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES (L.R.C. 1985, ch. C-36, telle que modifiée)**

---

**LETTRE CONCERNANT LES RÉCLAMATIONS D'EMPLOYÉS**

Nous vous écrivons aujourd'hui en notre qualité de Contrôleur nommé par le tribunal, dans l'affaire mentionnée en titre.

Vous trouverez ci-joint un formulaire de preuve de réclamation d'employé (« **Preuve de réclamation d'employé** ») ainsi que les instructions requis pour vous aider à le compléter, le cas échéant. Vous constaterez qu'un montant y a déjà été inscrit relativement à votre Réclamation d'employé et ce, en fonction des livres et registres d'Aveos. Ce montant représente (i) le montant de votre salaire admissible au sens de la *Loi sur le Programme de protection des salariés* (L.C. 2005, ch. 47, art. 1, ci-après le « **LPPS** »), et (ii) toute autre somme qui vous est due par Aveos relativement à votre emploi et comprise dans votre Réclamation d'employé.

Si vous êtes en accord avec le montant de votre Réclamation d'employé tel qu'établi par Aveos, **vous n'avez pas à poser quelque geste que ce soit** à ce moment. Votre Réclamation d'employé sera traitée sur cette base et sera réputée reçue et acceptée par le Contrôleur.

Cependant, si vous n'êtes pas en accord avec le montant de votre Réclamation d'employé tel qu'établi par Aveos et que vous désirez déposer une Réclamation d'employé pour un montant différent de celui indiqué à la Preuve de réclamation d'employé ci-joint, vous devez compléter et transmettre une Preuve de réclamation d'employé indiquant le montant de votre Réclamation d'employé et les détails de celle-ci au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 12 août 2013 (la « **Date limite de dépôt des réclamations d'employés** »). Si vous ne transmettez pas votre Preuve de réclamation d'employé avant la Date limite de dépôt des réclamations d'employés :

- a) votre Réclamation d'employé sera traitée selon le montant déterminé par Aveos et indiqué à la Preuve de réclamation ci-jointe; et
- b) vous ne pourrez plus amender votre Réclamation d'employé ou déposer une Réclamation d'employé à l'encontre d'Aveos pour un montant autre que celui qui est déjà établi et inscrit au formulaire de Preuve de réclamation d'employé ci-joint.

Cette lettre contient aussi des directives sur la façon de remplir le formulaire de Preuve de réclamation d'employé, le cas échéant.

## Procédure des réclamations d'employés

Par ordonnance rendue par l'honorable Mark Schragar, j.c.s. le 26 juin 2013 (« **Ordonnance relative à la procédure des réclamations d'employés** »), dont une copie est publiée sur le site Web du Contrôleur et disponible aussi sur demande en contactant le Contrôleur aux coordonnées ci-dessous, Aveos a été autorisée à mener une procédure de réclamation visant à identifier, résoudre et prescrire les Réclamations d'employés à l'encontre d'Aveos (« **Procédure des réclamations d'employés** »).

La Procédure des réclamations d'employés est destinée à toute Personne ayant une Réclamation d'employé, à l'exception d'une Réclamation exclue. Veuillez consulter l'Ordonnance relative à la procédure des réclamations d'employés afin d'obtenir la définition complète de tous ces termes.

Pour toute question se rapportant à la Procédure des réclamations d'employés, veuillez communiquer avec FTI Consulting Canada Inc., le Contrôleur nommé par la Cour, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Tous les avis et les demandes de renseignements se rapportant à la Procédure des réclamations d'employés doivent être adressés à:

**FTI Consulting Canada Inc.**

*Contrôleur nommé par la Cour dans l'Affaire du  
plan d'arrangement et de compromis proposé par  
Aveos Performance Aéronautique Inc. et al.*

TD Waterhouse Tower  
79 Wellington Street West  
Suite 2010, P.O. Box 104  
Toronto, Ontario M5K 1G8  
Canada

Vous pouvez aussi communiquer avec le Contrôleur par téléphone au 416.649.8125 ou 1.855.244.0020 ou par télécopieur au 416.649.8101.

Tout Employé qui est membre de l'Association internationale des machinistes et travailleurs de l'aérospatiale (IAMAW) est invité à visiter le site web du District 140 de l'IAMAW au [www.iam140.ca](http://www.iam140.ca) « Aveos Updates » pour plus d'information et d'assistance sur la procédure de réclamation des employés.

## Employés présentant une Preuve de réclamation d'employé

Si vous estimez avoir une Réclamation d'employé contre Aveos pour un montant différent de celui qui a déjà été établi et inscrit au formulaire de Preuve de réclamation d'employé ci-joint, vous devrez déposer une Preuve de réclamation d'employé dûment remplie auprès du Contrôleur au plus tard à 17 h (heure de Montréal) le 12 août 2013. Aucune Preuve de réclamation d'employé ne sera acceptée après la Date limite de dépôt des réclamations d'employés, à moins d'une ordonnance de la Cour le permettant.

Il est possible d'obtenir d'autres formulaires de Preuve de réclamation d'employé et une copie de l'Ordonnance relative à la procédure des réclamations d'employés sur le site Web du Contrôleur à l'adresse <http://cfcanada.fticonsulting.com/aveos/> ou en communiquant avec le Contrôleur par téléphone au 416.649.8125 ou 1.855.244.0020, par télécopieur au 416.649.8101, ou par courriel à [aveos@fticonsulting.com](mailto:aveos@fticonsulting.com) et en indiquant vos nom, adresse, numéro de télécopieur et adresse électronique.

\*\*\*\*\*

## INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LA PREUVE DE RÉCLAMATION D'EMPLOYÉ

---

Une Preuve de réclamation d'employé n'est requise que si vous désirez déposer une Réclamation d'employé pour un montant différent de celui qui a déjà été établi et inscrit au formulaire de Preuve de réclamation d'employé ci-joint. Veuillez vérifier chacun des points mentionnés ci-dessous afin de remplir correctement ce formulaire.

### Comment remplir la preuve de réclamation d'employé

1. Veuillez inscrire **votre nom**, votre ville de résidence et province.
2. Indiquez **l'adresse complète, y compris le code postal**, à laquelle tous les avis ou toutes les lettres devront être envoyés.
3. La Preuve de réclamation d'employé doit être **signée par la personne qui la remplit**. La **signature d'un témoin** est requise (le témoin peut être quiconque âgé de 18 ans et plus, incluant un conjoint ou un enfant majeur).

### Dépôt des formulaires de preuve de réclamation d'employé

La Preuve de réclamation d'employé dûment complétée doit être transmise au Contrôleur par la poste, par messenger ou par télécopieur, ou livrée en personne, de manière à ce qu'elle soit reçue par le Contrôleur à l'adresse indiquée ci-dessous et ce, au plus tard à la Date limite de dépôt des réclamations d'employés. Aucun accusé de réception ne sera émis. Vous êtes seul responsable de vous assurer que les formulaires de Preuve de réclamation d'employé ont été dûment transmis et reçus par le Contrôleur. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question relativement à la Procédure des réclamations d'employés.

Bien à vous,

### **FTI CONSULTING CANADA INC.**

Contrôleur nommé par la Cour *Dans l'affaire du plan d'arrangement et de compromis proposé par Aveos Performance Aéronautique Inc. et al.*

Par : Toni Vanderlaan

**Loi sur le Programme de Protection des Salariés**  
**Sommaire- Employé syndiqué**  
**Annexe A**

**Vos Informations:**

Nom de l'Employé (Nom, Prénom): •

Numéro d'Employé: •

Date d'embauche: •

Date de fin d'emploi: •

Salaire horaire: \$•.00

Heures en banque de temps supplémentaire: •

Heures de vacances accumulées: •

**Calcul de votre réclamation sous la LPPS:**

Description	Montant (\$)	
Dollars totaux de temps supplémentaire:	•.00	<b>A</b>
Dollars totaux de paie de vacances:	•.00	<b>B</b>
Total d'indemnité de fin d'emploi moins les paiements reçus sous le Programme de cessation d'emploi Air Canada <sup>1</sup> :	•.00	<b>C</b>
Salaires, autres <sup>2</sup> :	•.00	<b>D</b>
Autre que salaire admissible <sup>3</sup> :	•.00	<b>E</b>
	<hr/>	
Réclamation Totale:	•.00	<b>F = A+B+C+D+E</b>
	<hr/>	
Total de réclamation admissible à la LPPS <sup>4</sup> :	•00	<b>G = F-E</b>
	<hr/>	
Montant Maximal sous la LPPS <sup>5</sup> :	•.00	<b>H</b>
Prélèvement LPPS (6.82%) <sup>5</sup> :	(•)	<b>I</b>
	<hr/>	
<b>Montant Net sous la LPPS<sup>6</sup></b>	•	<b>J = H - I</b>
	<hr/>	

*\*Voir notes à la page suivante*

**Notes:**

1- Les paiements que vous avez reçus sous le Programme de cessation d'emploi Air Canada acquittent ou réduisent la responsabilité d'Aveos pour l'indemnité de cessation d'emploi. En conséquence, votre réclamation est réduite de ces montants jusqu'à un minimum de zéro.

2- "Salaires, Autres" comprend, par exemple, les déductions faites par Aveos sur le salaire et les paiements excédentaires par Aveos aux employés.

3- "Autre que Salaire admissible" comprend, par exemple, les paiements d'invalidité payables directement par Aveos à un employé.

4- Les réclamations admissibles à la LPPS sont les salaires tels que définis à l'article 2 de la Loi sur le Programme de Protection des Salariés L.C. 2005, ch. 47, art. 1.

5- Le Total de réclamation admissible à la LPPS est le moindre de votre Réclamation admissible à la LPPS et \$3,646, moins un prélèvement administratif de 6.82% effectué par Ressources Humaines et Développement des compétences Canada.

6- Ceci est le montant maximum que vous pourriez avoir droit de recevoir sous la LPPS.

---

**À L'ÉGARD DES RÉCLAMATIONS D'EMPLOYÉS À L'ENCONTRE  
D'AVEOS FLEET PERFORMANCE INC. ET AERO TECHNICAL US, INC.**

**(collectivement « Aveos »)**

---

**DANS L'AFFAIRE DE LA *LOI SUR LES ARRANGEMENTS AVEC LES CRÉANCIERS DES  
COMPAGNIES* (L.R.C. 1985, ch. C-36, telle que modifiée)**

---

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION D'EMPLOYÉ**

---

**Réclamant**

Nom

---

Adresse 1

---

Adresse 2

---

Ville

---

État/Province

---

Code postal /ZIP

---

Pays

---

Téléphone

---

Télécopieur

---

Courriel

---

**Ajouter personne-  
ressource (le cas échéant)**

Nom

---

À l'attention de

---

Adresse 1

---

Adresse 2

---

Ville

---

État/Province

---

Code postal/ ZIP

---

Pays

---

Téléphone

---

Télécopieur

---

Courriel

---

**Réclamation**

Le total de votre Réclamation d'employé a été établi au montant indiqué dans l'annexe ci-joint selon les livres et registres d'Aveos. Ce montant inclut les montant admissibles en vertu de la *Loi sur le Programme de protection des salariés*, tel qu'indiqué en annexe. Si vous êtes en accord, aucune mesure n'est requise de votre part et vous n'avez pas à remplir ce formulaire. S vous n'êtes pas en accord avec le montant inscrit, veuillez indiquer le montant de votre Réclamation d'employé et fournir toutes les informations pertinentes:

Montant de la réclamation \_\_\_\_\_  
Monnaie (devise) \_\_\_\_\_

Réclamation d'employé contre  
 Aveos Performance Aéronautique inc.  Aero Technical US, inc.

**Veuillez ajouter des commentaires qui pourraient nous aider à analyser votre réclamation.**

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Correspondance future**

Toute la correspondance future sera envoyée à l'adresse électronique indiquée dans les renseignements sur la personne-ressource, sauf si vous nous demandez expressément d'en recevoir des copies sous format papier.

Demande de copie sous format papier de la correspondance

**Reconnaissance**

Signature \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_

**Témoin** (nom): \_\_\_\_\_  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date \_\_\_\_\_